

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

St n° 91-035

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 21 FEVRIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint

DATE DE CONVOCATION

15 FEVRIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

15 FEVRIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mme
PARROU, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : M. le Maire, MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE,
LACOTTE, Mme PELTIER, M. SABATHIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 25

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Cession gratuite de terrain : M. Stéphano MIANI

VOTE : UNANIMITE

La mise en place de feux tricolores, au carrefour de la Route de ROCHEFORT et des Rues des Pinsons et des Courlis, est pratiquement terminée.

Afin de mener à bien cette opération, la mise à l'alignement de la parcelle (cadastrée section BM n° 164) appartenant à M. Stéphano MIANI a été indispensable.

L'intéressé a accepté la cession gratuite de son terrain, à condition que la clôture soit reconstruite au nouvel alignement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Travaux

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable, par voie de cession gratuite, une parcelle de terrain d'une surface de 60m² environ, dépendant de la parcelle section BM n° 164, propriété de M. Stéphano MIANI

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressé à l'étude de Maître DUFOUR

Fait les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort

le 7 Mars 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint